

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Soyons d'humeur joueuse ne serait-ce que l'espace d'un instant... L'exécutif serine à l'opinion publique, depuis déjà trois ans, les formidables résultats de la fulgurante progression de l'apprentissage pour gagner son pari du million d'apprentis tous les ans. Sauf que la roue ne tourne pas tout à fait dans le sens souhaité. Une « note d'éclairage » publiée par l'Institut Montaigne témoigne de certaines difficultés dans les niveaux infra-bac... Il semblerait que le public recruté n'ait pas le profil adapté à cette modalité de formation professionnelle et conduise à un taux de rupture des contrats au-delà de 30 %. Les raisons invoquées relèvent, en substance, d'un manque d'autonomie, d'une immaturité, d'erreurs d'orientation et des limites à gérer le rôle de maître d'apprentissage. Ce public dont on parle, qui est-ce ? Des jeunes de 15 ans ! Qui était pointé coupable de « produire du décrochage », il n'y a pas encore si longtemps ? Le professeur Violet, dans le LP, avec la clé anglaise ou la corde ! Et qui avait prévenu depuis les premières annonces ? (réponse en logo en haut à droite de cette page)... Des annonces, encore officieuses, sont livrées sur les nouvelles dispositions proposées aux enseignants pour essayer d'arrondir leurs fins de mois. Les « pactmen et pactwomen » pourraient se voir proposer un choix dans les missions supplémentaires. Le pacte deviendrait donc « sécable », comme un comprimé, pour s'adapter aux possibilités d'acceptation des enseignants. Certains chefs d'établissement se sont déjà lancés dans la résolution de ce casse-briques sans qu'aucun texte officiel ne soit publié. Attendons encore un peu, la règle du jeu ne paraît pas tout à fait fixée... Sur le principe d'un « Jacques a dit », la secrétaire d'État à la jeunesse affirme que le SNU serait gracieusement offert sur le temps scolaire, dès le mois de mars 2024, aux élèves de 2nd, sous forme d'un « séjour de cohésion » de 12 jours, en uniforme. Les équipes pédagogiques n'ont plus qu'à répondre à l'appel à projet... Pour finir, séquence karaoké, retrouvez le titre de cette chanson de JJ Goldman à partir de la nouvelle publicité de recrutement du MEN : « c'était un professeur, un simple professeur, qui pensait que savoir était un grand trésor... » Grand spécialiste de la vitesse de la lumière et de la relativité du temps, A. Einstein disait qu'« il n'existe que deux choses infinies, l'univers et la bêtise humaine... mais pour l'univers, je n'ai pas de certitude absolue »...

➤ TOUTÉDUC /

- Article 1 :** L'apprentissage ne décolle pas aux niveaux CAP et bac pro, 16/06/23 p.2
Article 2 : Remplacements de courte durée : ce que prévoit le ministère, 16/06/23 p.3
Article 3 : De nouvelles règles pour la reprise d'ancienneté des lauréats..., 16/06/23 p.4
Article 4 : Pacte, situation des AESH et des AED : contestation unanime des OS, 13/06/23 p.4
Article 5 : Les effectifs des Inspé ont fortement diminué en 2022-23 (SIES), 16/06/23 p.5
Article 6 : Baccalauréat professionnel : l'écrit de français, 13/06/23 p.5
Article 7 : La folle consommation des écrans chez les jeunes, 13/06/23 p.5

➤ LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE /

- Article 8 :** Pacte : l'outil de la libéralisation de l'École, 14/06/23 p.6
Article 9 : Les IEN s'opposent à la Loi Rilhac et au Pacte, 16/06/23 p.6
Article 10 : Une commission d'enquête sur les menaces et agressions d'enseignants, 16/06/23 p.6

➤ AEF /

- Article 11 :** Pour sa future "lithium valley", la Nouvelle-Aquitaine prépare une offre de formation renouvelée..., 15/06/23 p.6
Article 12 : Réforme de la VAE : l'expérimentation Reva..., 15/06/23 p.7

➤ VOUSNOUSILS /

- Article 13 :** L'EN lance une campagne pour le recrutement d'enseignants, 15/06/23 p.7
Article 14 : SNU sur le temps scolaire dès l'an prochain..., 16/06/23 p.8

➤ ACTEURS PUBLICS /

- Article 15 :** Le calendrier de mise en œuvre des mesures salariales..., 16/06/23 p.8

➤ LE FIGARO /

- Article 16 :** « De toute façon, ce monde court à sa perte » : cette jeunesse française qui attend le « chaos », 18/06/23 p.8



Article 1: L'apprentissage ne décolle pas aux niveaux CAP et bac pro (Institut Montaigne), 16/06/23

La politique de développement de l'apprentissage depuis 2017 "n'a pas réussi à véritablement faire décoller l'alternance sur les niveaux bac et infra-bac" note Bertrand Martinot dans une "note d'éclairage" publiée par l'Institut Montaigne. Il ajoute que **"l'impact immédiat de la hausse de l'apprentissage sur le chômage des jeunes est faible"**, la baisse de leur taux de chômage pouvant "être attribuée à l'amélioration générale du marché du travail". Il note également que **"la réforme n'a pas conduit à un transfert des jeunes scolarisés en LP vers les mêmes formations (CAP et Bacs) par la voie de l'apprentissage"**. Autre constat : **"il ne semble pas que les poursuites d'études en apprentissage dans le supérieur, après un apprentissage au niveau Bac pro, aient véritablement progressé."**

Le coût pour les finances publiques

A ces constats s'ajoute une analyse des conséquences "de la levée de toute contrainte financière publique" : la **"loi Pénicaud" exige que "tout apprenti obtenant une inscription en CFA et un contrat de travail déclenche automatiquement un paiement de la part de l'OPCO dont relève son employeur"** alors que précédemment, les Régions limitaient le financement des CFA puisque, contrairement à l'État, elles sont contraintes d'équilibrer leur budget. "Le remplacement des régions par un financement forfaitaire 'au contrat' plutôt généreux, parfois calibré au-dessus des coûts réels (...) a permis à des centaines d'organismes de formation existants de se constituer en CFA pour développer leurs activités et trouver de nouvelles sources de financement (...). **Au total, l'impact de la réforme sur les dépenses publiques est considérable.**"

Bertrand Martinot évoque également le **taux de rupture des contrats qui peut dépasser 30 %** (40 % dans l'hôtellerie – restauration) "surtout sur les premiers niveaux de qualification (CAP et Bac pro)" et il liste les causes, mésentente entre l'apprenti et l'employeur, mauvaises orientations, jeunes trop peu préparés à entrer dans le monde professionnel, manque de préparation des maîtres d'apprentissage... Il estime aussi que "les diplômes français se caractérisent par une proposition beaucoup plus forte d'enseignement général" (que leurs homologues allemands) : Il en résulte une augmentation du temps passé au CFA, "un temps passé en entreprise beaucoup plus faible, et une rentabilité moins forte pour l'entreprise". (...)

Les lycées pourraient transférer aux CFA leurs données

Il constate aussi que "la réforme n'a pas clarifié, et encore moins réglé la **question centrale de l'orientation** (...) : compétence théorique des régions (décentralisation sans transfert de moyens), autonomie de fait des établissements de l'ÉN." De plus, le SPRO (service public régional de l'orientation) "s'est avéré, à l'expérience, une vision assez théorique", les bénéficiaires étant "trop divers pour qu'une véritable politique régionale soit impulsée et pilotée en la matière". Il estime d'ailleurs qu'il faudrait "donner aux départements et régions la possibilité d'imposer aux établissements (...) la tenue de forums et de présentations des métiers dans les collèges et les lycées avec la participation des entreprises locales", la présentation des métiers étant assurée par les branches professionnelles "via des ambassadeurs des métiers". **Il propose en outre que lycées et CFA échangent leurs données**, "après consentement exprimé par les jeunes concernés", **pour que les CFA "puissent directement contacter les jeunes (...) afin de promouvoir leur formation"**.

Il propose enfin de modifier le mode de calcul des NPEC (niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage) et "de responsabiliser davantage les branches professionnelles en leur donnant la capacité (...) de créer des contributions conventionnelles complémentaires à la taxe d'apprentissage. Concrètement, France Compétences ne financerait plus qu'un socle" et "les compléments seraient

apportés par les branches" tandis que "les entreprises pourraient être mises à contribution via un reste à charge plus élevé qu'aujourd'hui". (...)

Article 2 : Remplacements de courte durée : ce que prévoit le ministère (exclusif), 16/06/23

Le ministère de l'EN prévoit que "le remplacement des personnels enseignants absents pour une durée inférieure ou égale à deux semaines est organisé dans les établissements d'enseignement du second degré" dans les conditions prévues par un décret que ToutEduc a pu se procurer.

Ce projet de texte précise qu'il revient au chef d'établissement, "dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire", d'élaborer, "en concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, un **plan annuel visant à assurer effectivement les heures prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absences de courte durée des personnels enseignants**". Il présente ce plan au CA (mais ne le soumet pas au vote, ndlr) avant de le transmettre au recteur. Il rend compte au CA et au recteur d'académie "au moins deux fois par an de la mise en œuvre de ce plan". De plus, "il transmet aux autorités académiques et ministérielles les données nécessaires au suivi de la mise en œuvre du remplacement de courte durée".

"Un **référént académique en charge du pilotage et du suivi du remplacement de courte durée** est placé auprès de chaque recteur d'académie. Il veille à la bonne mise en œuvre des plans (...) et accompagne les chefs d'établissement dans leur élaboration et leur mise en œuvre."

Le texte prévoit encore que "**les remplacements de courte durée sont prioritairement assurés sous la forme d'heures d'enseignement**", mais que le chef d'établissement "peut faire appel, en tant que de besoin et après accord du recteur d'académie, à des personnels enseignants remplaçants régis par le décret du 17 septembre 1999" (relatif aux remplacements par des enseignants titulaires ou stagiaires d'une zone de remplacement ou TZR, la nouveauté étant que des stagiaires peuvent être requis dans ce cadre, ndlr). **Il peut aussi faire "appel à des assistants d'éducation afin d'encadrer des séquences pédagogiques numériques"**.

Le projet de décret prévoit que "**le chef d'établissement sollicite prioritairement les personnels enseignants qui se sont engagés, sur une base volontaire, à assurer un volume horaire de remplacement de courte durée durant l'année scolaire (ayant donc signé un Pacte, ndlr)**". Ces personnels communiquent au chef d'établissement des créneaux hebdomadaires d'au moins une heure durant lesquels ils peuvent être appelés afin d'assurer un remplacement. Le plan fixe le nombre de ces créneaux et les délais dans lesquels une heure de remplacement peut être confiée à ces personnels (cette phrase est entre crochets et donc susceptible de modifications, ndlr). Le chef d'établissement fait prioritairement appel à ces personnels pour assurer des heures d'enseignement en tenant compte des créneaux communiqués. Ces personnels ne peuvent refuser d'assurer un remplacement qu'avec un motif valable d'absence."

Le projet de décret prévoit aussi que "ces personnels sont rémunérés dans les conditions prévues par le décret du 15 janvier 1993" (instituant une ISOE dont le Pacte constituera une partie variable, ndlr). **Le chef d'établissement peut aussi "solliciter les enseignants, en cours d'année scolaire et sur la base du volontariat, pour assurer des heures de remplacement", ceux-ci sont alors rémunérés en heures supplémentaires.**

Ce texte abroge le décret de 2005 qui organisait les remplacements de courte durée, et qui prévoyait déjà que le "chef d'établissement élabore, en concertation avec les équipes pédagogiques, un protocole pour les remplacements de courte durée", mais **qui limitait à 60 le nombre d'heures qu'un enseignant pouvait être tenu d'assurer sur une année scolaire, et à 5 le nombre d'heures par semaine**. Les dispositions du décret ne s'appliquaient pas aux personnels enseignants du second degré stagiaires.

Il abroge également un autre décret de 2005 qui prévoyait que la rémunération de ces heures supplémentaires est majoré de 25 %.

- **A lire aussi :** *Les Echos*, « : Ce que prévoit Pap Ndiaye pour remplacer les enseignants « du jour au lendemain », 20/06/23

Article 3 : De nouvelles règles pour la reprise d'ancienneté des lauréats d'un concours (exclusif), 16/06/23

Un projet de décret, que ToutEducatif s'est procuré, prévoit une **bonification de deux mois pour les enseignants et CPE "qui ont bénéficié avant leur nomination en qualité de stagiaire d' (...) une période de formation en alternance" dans le cadre d'un MEEF**. Cette bonification est de deux ans pour les lauréats des concours "réservés aux titulaires d'un diplôme de doctorat (...)".

Ce texte modifiera en effet "les conditions de classement du personnel enseignant, d'éducation et psychologue de l'EN". Il vise à étendre "la reprise des services réalisés dans le secteur privé pour les lauréats des concours externes et internes", il "supprime la clause de non-interruption des services d'un an qui aboutit à ne pas reprendre les services de contractuel de droit public antérieurs à l'interruption". Il améliore de plus "la reprise des services de contractuels de droit public".

Le projet de texte prévoit notamment que "**sont pris en compte pour le calcul de l'ancienneté dans leurs nouveaux corps et grade**, les services accomplis en qualité de contractuel public de la fonction publique de l'État exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'EN ; contractuel public exerçant des activités de formation continue des adultes et d'apprentissage au sein du ministère chargé de l'EN ; assistant d'éducation ; bénéficiaire d'un emploi d'avenir professeur ; étudiant apprenti professeur ; maître d'internat ou surveillant d'externat des lycées, collèges et établissements de formation ; accompagnant d'élèves en situation de handicap."

Le projet de texte concerne aussi "les agents qui justifient de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen."

Article 4 : Pacte, situation des AESH et des AED : contestation unanime des organisations syndicales, 13/06/23

A l'occasion de la réunion du CSAMEN (comité social d'administration ministériel de l'EN) ce 13 juin, les organisations syndicales unanimes ont, une nouvelle fois, dénoncé "la logique du Pacte". Pour la FSU, l'UNSA Education, la **FNEC-FP-FO**, le SGEN-CFDT, la CGT éducation, le SNALC et SUD éducation, ce dispositif "ne répond en rien aux attentes (de leurs) collègues" et va "conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels alors que la majorité est en état d'épuisement avancé". Il porte le risque "d'aggraver les inégalités femmes/hommes", il va "dégrader le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels". Elles "réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle".

Elles ont de plus adopté un vœu commun pour demander au ministre **d'ouvrir "de véritables concertations pour améliorer les conditions de travail et les conditions d'emploi d'une part des personnels AESH et d'autre part des personnels AED**. Il faut d'urgence ouvrir les dossiers de la rémunération, du temps de travail, de la formation et surtout du statut".

(...) Dans le second degré, les missions du Pacte vont évincer d'autres missions rémunérées par des IMP comme celle de professeur principal, de professeur référent, de tuteur et tutrice de stagiaire, de maître d'accueil temporaire...

Article 5 : Les effectifs des Inspé ont fortement diminué en 2022-23 (SIES), 16/06/23

Cette année, 53 700 étudiants étaient inscrits dans l'un des 33 instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), constate le SIES dans une note publiée hier 15 juin.

Des effectifs qui diminuent fortement (-13,3 %) par rapport à 2021-2022, où ils s'étaient stabilisés (+ 0,4 % vs 2020). Mis à part les académies de Dijon, Clermont-Fd et Limoges où les effectifs progressent, partout ailleurs ils diminuent : -30,4 % à Lille, -21,1 % à Paris ou encore -28 % en Guyane.

En 2022-2023 donc, 23 000 étudiants étaient inscrits en 1ère année de master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), soit une chute de 12,5 % sur un an, après une diminution de 1,1 % en 2021. En 2ème année, 30 800 étudiants étaient recensés, un effectif en baisse de 13,9 % par rapport à l'année précédente, alors qu'ils avaient progressé de 1,6 % en 2021. A noter que 9 300 inscriptions (+ 8 % sur un an) concernaient des diplômes inter-universitaires (DIU) pour les professeurs et CPE stagiaires. (...)

Article 6 : Baccalauréat professionnel : l'écrit de français, 13/06/23

Les candidats au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'art passaient ce 13 juin l'épreuve écrite de français. Ils avaient trois heures pour, dans un premier temps, lire trois textes en rapport avec une question au programme, "le jeu : futilité, nécessité". Le premier, une trentaine de lignes tirées du roman de Walter Scott, Ivanhoé, évoque l'atmosphère qui précède un tournoi, le second, une trentaine de lignes également, est un extrait de "La Nuit fantastique" (Stefan Zweig) qui voit le héros se prendre au jeu d'une course de chevaux, le troisième, une vingtaine de lignes extraites de Téléréalité (Aurélien Bellanger) décrit le fonctionnement de cette dernière. Après avoir répondu à quatre questions destinées à qualifier la qualité de leur lecture, leur compréhension des enjeux de ces textes, les candidats devaient écrire une quarantaine de lignes pour répondre à la question : "Peut-on s'amuser en regardant les autres jouer ?"

Article 7 : La folle consommation des écrans chez les jeunes (baromètre Ipsos - Macif), 13/06/23

Quelles addictions et quelles conséquences chez les jeunes en 2023 ? La Macif réalise la troisième édition de son baromètre, dont l'étude est confiée à l'institut de sondage Ipsos. Celle-ci s'est déroulée en ligne du 29 mars au 10 avril 2023 auprès de 3 500 personnes âgées de 16 à 30 ans.

Cette année, la mutuelle juge la situation "toujours préoccupante", à savoir quelle demeure "élevée" même si elle semble se stabiliser sur de nombreux points par rapport à la deuxième vague du sondage.

Une consommation stable

L'alcool, indique la mutuelle, reste la principale substance consommée par les jeunes âgés de 16 à 30 ans. Plus des trois quarts d'entre eux déclarent en avoir consommé ou déjà essayé (77 %), un indicateur en recul par rapport aux précédentes éditions (80 % en 2022, 84 % en 2021). Ils sont 35 % chez les 16-19 ans à déclarer en consommer régulièrement. En deuxième position, la consommation de tabac se stabilise également, (56 % en 2023), tout comme celle de cannabis, avec un tiers des jeunes de 16 à 30 ans qui en consomment ou ont déjà essayé. Suivent d'autres substances comme l'ecstasy, la MDMA, le protoxyde d'azote, le LSD, la cocaïne, ou l'héroïne, dont la consommation demeure toujours "moins répandue" mais reste "préoccupante, et ce, d'autant plus que qu'elle se caractérise par une augmentation lente mais continue". Enfin, si encore 42 % des jeunes déclarent passer plus de 6 heures par jour devant les écrans interactifs, cette proportion augmente de 9 points cette année chez les 16-19 ans (52 %).

(...) "Répandus et ce malgré les messages de prévention", ces comportements sont encore en partie liés au fait que **les jeunes âgés de 16 à 30 ans minorent le risque associé à ces situations, d'autant que l'impact des messages de prévention demeure stable et surtout, constate la Macif, "relatif"**.

Article 8 : Pacte : l'outil de la libéralisation de l'École, 14/06/23

La Cour des comptes en rêvait, E.I. Macron et Pap Ndiaye l'ont fait. Le Pacte, vendu comme un élément fort de la revalorisation des enseignants, participe à la libéralisation de l'École. Et si le gouvernement est si prompt à le défendre, c'est avant tout car il permet de répondre aux multiples préconisations de la Cour des comptes, qui depuis près de vingt ans, demande l'annualisation du temps de service des professeurs, la fin de leur statut et la contractualisation des moyens.

(...) Quand revalorisation rime avec travailler plus

Mais qu'en est-il du Pacte ? Qu'en est-il de cette promesse de gagner beaucoup plus vendue sur tous les plateaux télé et à toutes les rédactions ? Pourquoi les enseignants ne sont pas satisfaits de gagner jusqu'à 3 750 euros de plus par an, voire 7 500 en LP ? C'est que les choses ne sont pas si simples, et cela, les enseignants et enseignantes, ainsi que la totalité de leurs syndicats, l'ont bien compris. **Il ne s'agit tout simplement pas d'une revalorisation salariale.** Selon le dictionnaire Larousse, revaloriser signifie « *augmenter le montant des salaires, des retraites, etc. pour tenir compte de l'érosion monétaire* ». On a beau chercher, aucune définition n'associe revalorisation salariale à travailler plus. Le gouvernement propose donc de faire travailler plus pour gagner plus. Rien d'autre. On est donc loin d'une revalorisation de 3 750 ou 7 500 euros. (...)

♦ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « Pacte : l'instrument de la division », 14/06/23

Article 9 : Les IEN s'opposent à la Loi Rilhac et au Pacte, 16/06/23

« En l'absence de base réglementaire et compte-tenu de leurs conditions de travail déjà très dégradées » **IEN ED FO** « appelle les inspectrices et les inspecteurs à ne répondre à aucune enquête ni demande d'éléments chiffrés concernant le « pacte » » indique le secteur des inspecteurs de l'Éducation nationale dans un communiqué.

Pour le syndicat, « la mise en place précipitée du « pacte » et l'écriture des décrets d'application de la loi Rilhac relèvent plus d'un affichage politique conjoncturel que d'une ambition pédagogique construite et réfléchie ». (...)

Article 10 : Une commission d'enquête sur les menaces et agressions d'enseignants, 16/06/23

Le Sénat, à travers la commission des lois et la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, a créé une mission de contrôle, dotée des pouvoirs de commission d'enquête. Les rapporteurs de cette mission ne seront autres que les deux présidents des commissions, François-Noël Buffet (Les Républicains) et Laurent Lafon (Union centriste).

« *Le 16 octobre 2020, Samuel Paty était assassiné pour avoir accompli son métier d'enseignant, après avoir été confronté à des pressions et des menaces dont une procédure judiciaire en cours doit déterminer si elles ont été prises à leur juste mesure par les autorités de l'État. Ce drame qui a ému toute la France démontre que la façon dont sont prises en considération et traitées les pressions, menaces ou agressions dont les enseignants peuvent être l'objet au quotidien – dans les écoles, collèges et lycées, voire dans l'enseignement supérieur – est un sujet majeur et qu'à cet égard, une réponse publique adaptée et rapide – au niveau de l'EN, des forces de sécurité ou de l'institution judiciaire – s'impose* » indiquent-ils dans un communiqué.



Article 11 : Pour sa future "lithium valley", la Nouvelle-Aquitaine prépare une offre de formation rénovée du CAP jusqu'à la licence, 15/06/23

La région Nouvelle-Aquitaine veut structurer une offre de formation complète pour la filière batteries, de la conception jusqu'au recyclage. **Son projet, lauréat de l'AMI CMA en juin 2023,**

a obtenu de l'État une subvention de 10 millions d'euros. Le coût total étant évalué à 19,89 M€. Pour satisfaire vite les besoins de ces industriels (de bac-3 à bac+3), susceptibles de créer 1 000 ETP d'ici à 2026, c'est la piste de l'adaptation d'une trentaine de formations existantes qui est privilégiée. Avec dans la boucle ÉN, Afpa, Anfa, Afpi, organismes de formation spécialisés et post-bac.

C'est un des 41 projets lauréats de la troisième vague pour l'AMI CMA (Campus et métiers d'avenir).

Le projet Battena, en Nouvelle-Aquitaine, vise à former 25 000 personnes entre 2023 et 2028 dans les métiers de conception et de recyclage des batteries. La fin de la production de véhicules thermiques à l'horizon 2035, couplée à l'objectif de neutralité carbone en 2050, en font une filière d'avenir.

(...) Une académie virtuelle pour promouvoir métiers et formations

Le projet néo-aquitain souhaite amener vers cette filière d'avenir 2 600 lycéens, étudiants et doctorants supplémentaires par an. L'agence régionale d'orientation Cap métiers devrait mettre au point une académie virtuelle, pour promouvoir, à l'échelle régionale et nationale (réseau des Carif Oref), les formations, les offres d'emploi, de stages, d'alternance dans la filière batteries, ainsi que des vidéos 360° et des escapes games en présentiel et numérique.

(...) Des investissements dans les plateaux techniques

Battena va aussi nécessiter une adaptation des plateaux techniques - dans les organismes de formation et au sein des LP, jusqu'au niveau BTS. Des investissements évalués à 6,6 M€ dont 600 000 € devraient être apportés par la région pour les LP. La collectivité compte également soutenir 14 projets de thèse autour du vieillissement des batteries, leur recyclage et leur réemploi ou encore leur intégration dans divers équipements, au-delà des seules voitures : bus, tramways, trains, trottinettes... (...)

Article 12 : Réforme de la VAE : l'expérimentation Reva préfigure la mise en place d'architectes accompagnateurs de parcours, 15/06/23

L'expérimentation Reva, qui a servi de préfiguration à la réforme de la VAE dont les principes ont été posés dans la loi "Marché du travail" de décembre 2022, touche à son terme. Le rapport intermédiaire sur sa 2^e phase, remis à C. Grandjean le 14 juin 2023, formule des préconisations sur la mise en œuvre opérationnelle de cette réforme, qui pourrait intervenir dès septembre. En particulier, le cadre de la fonction d'architecte de parcours se précise, de même qu'une partie des missions du futur service public de la VAE. Enfin, un renforcement de Qualiopi se profile sur le champ de la VAE. (...)



Article 13 : L'EN lance une campagne pour le recrutement d'enseignants, 15/06/23

L'EN lance une campagne pour le recrutement de professeurs. Avec un clip signé Éric Tolédano et Olivier Nakache.

Comment faire pour attirer des candidats au métier d'enseignant, alors que pour 2023, les **concours** risquent une fois encore de ne pas faire le plein ? Ce jeudi 15 juin, l'EN lance une campagne de communication intitulée : « **Un professeur ça change la vie pour toute la vie !** »

Le ministre de l'EN **Pap Ndiaye a donné le coup d'envoi** de cette campagne, en citant un des professeurs l'ayant le plus marqué (...)

Ce clip sera diffusé à partir du jeudi 15 juin pendant 3 semaines à la télé, en ligne, et à la radio, et sera suivi **d'autres clips à la rentrée**, lors de l'ouverture des **inscriptions aux concours** de recrutement d'enseignants.

Article 14 : SNU sur le temps scolaire dès l'an prochain : de nombreux syndicats s'opposent au projet, 16/06/23

Sarah El Haïry, secrétaire d'Etat à la Jeunesse, a annoncé jeudi 15 juin qu'un Service national universel sera proposé **dès le mois de mars 2024 aux élèves de Seconde**, sous la forme d'un « **séjour de cohésion** » de 12 jours, en uniforme. Ce séjour sera organisé à l'initiative des équipes pédagogiques, qui devront répondre à un appel à projet.

Un dispositif qui s'ajoute au Service national universel existant hors école, déjà proposé aux jeunes qui souhaitent s'y engager.

Dans un entretien accordé au Figaro, la secrétaire d'Etat explique que ce séjour sera « *un peu comme un voyage scolaire* » et aura lieu « *dans un autre département* » que celui des élèves. Ces derniers seront avec leurs camarades de classe mais aussi avec « *d'autres jeunes qu'ils ne connaissent pas.* » (...)

➡ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « SNU : ce sera sur temps scolaire pour les lycées volontaires », 16/06/23



Article 15 : Le calendrier de mise en œuvre des mesures salariales pour la fonction publique, 16/06/23

Juillet, septembre ou encore janvier 2024. Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques vient de détailler le calendrier de mise en œuvre des mesures salariales annoncées pour les agents publics. Des mesures qui doivent encore être actées par plusieurs décrets. (...)

LE FIGARO

Article 16 : «De toute façon, ce monde court à sa perte» : cette jeunesse française qui attend le «chaos», 18/06/23

«Éco-anxiété», crainte d'une disparition de l'identité française, sentiment d'être les largués de la mondialisation... une partie de la jeunesse considère notre société comme moribonde.

«*Il y a plus de vingt ans, raconte Sartre dans Les Mots, un soir qu'il traversait la place d'Italie, Giacometti fut renversé par une voiture. Blessé, la jambe tordue, dans l'évanouissement lucide où il était tombé, il ressentit d'abord une espèce de joie : "Enfin quelque chose m'arrive".*» En 2023, une partie de la jeunesse française ressemble au sculpteur suisse. Radicale au point «*d'attendre le pire*». D'après les citoyens, essayistes, chercheurs et politiques interrogés par *Le Figaro*, on peut même parler «*d'attente du chaos*». (...)

